

COMMUNIQUÉ

Le Collège de la Médecine Générale soutient le déremboursement des médicaments Anti-Alzheimer

Déjà en novembre 2016, le Collège de la Médecine Générale s'était inquiété du décalage entre la position de la Haute Autorité de Santé sur les médicaments « Anti-Alzheimer », et la décision « hasardeuse » de la Ministre de la Santé de l'époque qui avait maintenu le remboursement de ces médicaments.

Extrait du communiqué du Collège de Novembre 2016

« La position de la Haute Autorité de Santé est claire et sans ambiguïté : ces médicaments inefficaces (aucune action sur la maladie d'Alzheimer), sont porteurs d'effets secondaires importants (accidents cardiovasculaires et cérébro-vasculaires graves).

Face à ces éléments incontestables, la décision ministérielle de préserver le remboursement de ces médicaments est incompréhensible.

Il n'est pas rationnel de laisser croire aux patients ou à leur entourage que la prise de ces thérapeutiques pourrait faire partie d'un projet de soins, en ignorant ainsi les éléments scientifiques qui ont conduit la HAS à ses conclusions !

Il est dommageable que des données scientifiques incontestables et les propositions alternatives, prônées au niveau international, ne soient pas suivies des décisions politiques nécessaires.

Le Collège de la Médecine Générale demande, non seulement le déremboursement de ces produits, mais plus efficacement leur retrait du marché : ces médicaments inutiles et à risques ne doivent pas faire l'objet de prescriptions ou de renouvellements par les médecins généralistes. »

Télécharger le communiqué 2016

Le Collège de la Médecine Générale (CMG) soutient la proposition de Mme la Ministre des solidarités et de la Santé de dérembourser enfin ces médicaments.

Depuis longtemps, le CMG s'est investi avec d'autres disciplines pour préciser le moment opportun des démarches diagnostiques et développer les collaborations indispensables avec les associations de patients.

Le Congrès de Médecine Générale France 2018 (CMGF) a permis de mettre en lumière les collaborations au sein du Plan Maladie neuro-dégénératives (PMND) piloté par le Pr Michel Clanet, et de présenter les outils créés en collaboration avec l'association France Alzheimer à destination des patients et des médecins (Dépliant patient / Fiche repère médecin). De même le CMG a participé activement à la rédaction du « guide parcours » de la Haute Autorité de Santé centré sur les patients présentant un trouble neurocognitif.

Pour permettre à chacun d'accéder à une information éclairée et basée sur des données actualisées et objectives, le Collège de la Médecine Générale met à disposition un document qui rappelle l'histoire du traitement des maladies d'Alzheimer et apparentées (MAMA) et tente de clarifier la pensée de chacun face aux objections qui vont émerger dans les jours à venir ([lien sur le document](#))

Le CMG sera extrêmement vigilant quant au déploiement des thérapeutiques non médicamenteuses, visant en particulier à mobiliser les capacités cognitives résiduelles du patient et à apporter du soutien aux aidants.

Le CMG participera activement, avec les autres acteurs de soins primaires, aux recherches scientifiques indispensables visant à apporter des bénéfices médicaux et psychosociaux aux patients atteints de MAMA et à leur entourage.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2018

CONTACTS PRESSE

Dr. Marie-Hélène Certain, Secrétaire Générale du CMG/06 15 69 72 92

Dr. Pierre-Louis Druais, Président du CMG/ 06 11 47 25 21

Dr. François Liard, membre du CMG/ 06 21 03 69 11



Collège de la Médecine Générale
94 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine
Tel : + 33 (1) 47 45 13 55 | contact@lecmg.fr